

JE SUIS VICTIME

Je ne reste pas seul(e), j'en parle
Je ne culpabilise pas
Je réunis les preuves et je dénonce les faits

Il y a un danger grave
et imminent

Je peux exercer mon droit de
retrait (Art 4131-1 du code travail)
J'EN INFORME MON EMPLOYEUR
immédiatement

J'ALERTE :

- le commandant
ou le représentant de l'entreprise
- la police
- le 112
- le CCMM
- le CRAPEM

Il existe une procédure interne
de signalement

Je dénonce les faits en
prenant en compte la
procédure mise en place

OUI

NON

À BORD :

Je veux faire stopper
la situation au travail,
je contacte :

- mon supérieur hiérarchique
- le commandant
- le référent harcèlement
sexuel CSE*

J'ai besoin d'une prise en
charge, je contacte :

- CCMM,
- CRAPEM

Je souhaite être écouté(e) et
orienté(e), je contacte :

- SSM

À TERRE :

Je veux faire stopper
la situation au travail,
je contacte :

- mon employeur
- la DRH
- le référent harcèlement
sexuel CSE*

Je souhaite dénoncer les
faits, je contacte :

- l'inspection du travail
compétente dans le secteur
maritime (cerfa n°16006*1)

Je souhaite porter plainte,
je contacte :

- police ou gendarmerie.
- Je souhaite être protégé(e),
écouté(e) et orienté(e), je
contacte :

- SSGM,
- SSM
- France victime

J'ai besoin d'une prise en
charge, je contacte :

- mon médecin traitant
- CRAPEM
- le Procureur de la république
- un avocat